

## AVIS D'INSCRIPTION AU CYCLE DE DOCTORAT

Année universitaire 2024-2025

Les candidats admis aux différents laboratoires du Centre d'Etudes Doctorales en Sciences Juridiques, Economiques, Sociales et de Gestion, sont tenus de se présenter au Centre de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, **le 31 octobre 2024 et les 1, 4 et 5 novembre 2024 selon l'horaire suivant :**

**Matin : de 8h30 à 11h30**

**Après-midi : de 15h à 17h30**

Pour confirmer leur inscription munis des pièces citées dans la page jointe.



L'administration.

## INSCRIPTION EN DOCTORAT

### PIECES A FOURNIR

**Le dossier de la première inscription en Doctorat est constitué des pièces suivantes :**

- Le diplôme original du Master, d'Ingénieur ou diplômes équivalents\*,
- Les diplômes originaux de Licence et du Baccalauréat,
- Une copie certifiée conforme des attestations et diplômes à partir du Baccalauréat,
- Une copie certifiée conforme des relevés des notes à partir du Baccalauréat,
- La charte de thèse visée et paraphée sur toutes les pages par le Doctorant, le Directeur de Thèse, le Responsable de la structure de recherche d'accueil et le Directeur du CED,
- Le projet doctoral signé par le Doctorant, le Directeur de Thèse (et le co-directeur) et le Responsable de la structure de recherche d'accueil du Doctorant,
- Le reçu de pré-inscription,
- La fiche du choix des sujets,
- Déclaration sur l'honneur que le candidat n'est pas inscrit dans un autre Centre d'Etudes Doctorales,
- Attestation de travail pour les candidats fonctionnaires ou salariés,
- Attestation de non travail pour les doctorants n'exerçant aucune fonction,
- Deux photos d'identité,
- Une enveloppe timbrée portant l'adresse permanente du candidat,
- Une copie certifiée conforme de la carte d'identité nationale,
- Un extrait d'acte de naissance,
- Autorisation ministérielle pour les étudiants étrangers.

*N.B. \*Les diplômes étrangers sont sujets à une équivalence attribuée par l'autorité gouvernementale chargée de l'enseignement supérieur, l'inscription n'est définitive qu'après le dépôt d'une attestation d'équivalence.*